

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUDI 17 Novembre 1791.

\* Le Bureau de la *Gazette Universelle* est actuellement rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noaille. C'est-là que doivent être adressés les Soucriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

## COLONIES FRANÇOISES.

### INDES ORIENTALES.

*Copie d'une lettre de Pondichery, du 17 juin.*

Je vais suivre le cours des évènements qui se sont passés dans nos cantons. Je vous ai annoncé que le lord Cornwallis à la tête de vingt-deux à vingt-trois mille hommes, s'étoit mis en marche pour passer les Gattes, & porter le théâtre de la guerre dans les états même de Tippoo-Sultan, & prendre Cheringapatam sa capitale. Il avoit six mille européens. Dès les premiers jours de mars, ce général s'est disposé à assiéger Benguelour, le nabab comptoit sur une vigoureuse résistance, & sur-tout au poste du fauxbourg dont il falloit s'emparer pour être maître de la place. La même nuit de l'attaque, ce poste fut livré par deux chefs qui osèrent, malgré leur crime, se présenter au nabab, qui les fit peudre sur-le-champ. Ce coup inattendu a déterminé Tippoo qui étoit campé au N. O. de la ville, à attaquer le 16, l'armée angloise & le fauxbourg tout à-la-fois, avec l'élite de ses troupes. L'action a duré quatre heures, la cavalerie a enfoncé plusieurs fois des bataillons anglois, & ses picadas. (1) ont fait usage de la bayonnette. Malgré tant de courage, Tippoo n'a pu vaincre: il s'est retiré en bon ordre. La gazette angloise de Madras en donnant les détails de cette affaire, & en faisant les plus grands éloges de la valeur des troupes du nabab, dont ils ont évalué la perte à sept ou huit mille hommes, (ce qui est vrai) n'a porté celle des anglois qu'à 250 tant tués que blessés, ce qui nous sembloit extraordinaire: car nous savions qu'ils avoient eu deux colonels de tués & plus de trente-cinq officiers. Six semaines ensuite, le courrier de Calcuta nous a instruit qu'ils avoient perdu près de quatre mille hommes tués & blessés, dont les deux tiers européens. Benguelour, malgré cela, a été enlevé d'assaut le 22 mars, & son commandant tué sur la breche. Lord Cornwallis que ces deux succès avoit affoibli, qui étoit sans cesse harcelé, qui manquoit de vivres, de fourrage, & qui ne pouvoit communiquer avec Ambour, qu'en marchant avec la moitié de son armée, a senti qu'il ne lui étoit guère possible de se rendre à Cheringapatam, sans s'exposer aux plus grands dangers, & il négocioit depuis long-temps un gros de cavalerie avec Nizam-Ami. Il a marché une trentaine de lieues au N. E. de Benguelour, & y a trouvé sept à huit mille cavaliers du souba & un détachement de cinq cens blancs & de quatre mille sipayes tiré de la petite armée qui couvroit Madras & des garnisons du Carnatic. Cette réunion a eu lieu vers la fin d'avril. Lord Cornwallis n'a pas tardé à revenir à Benguelour & a faire ses dispositions pour le siège de Cheringapatam, & quoique la saison des pluies commence souvent comme vous savez, dès la

fin de mai, il s'est flatté d'enlever cette capitale avant cette époque, & d'y reconquer le général Abercrombie, venant de Tellichery avec une armée de huit à dix mille hommes. Toujours harcelé par Tippoo, ayant peu de vivres, manquant de bœufs, de charrois pour son artillerie de siège, & ses marches tourmentées par des orages, il ne s'est trouvé que le 12 ou le 13 de mai aux environs de Cheringapatam & sans nouvelles de M. Abercrombie; le colrami déjà enflé, défendant même alors avastageusement cette capitale. Il est à croire que lord Cornwallis a jugé qu'il n'y avoit qu'une victoire qui pût le tirer de cette position fâcheuse. C'est sans doute ce qui l'aura déterminé à attaquer le 15 mai le nabab, qui l'attendoit en bataille. & qui avoit retranché tout le terrain qu'il avoit choisi & dont il avoit une parfaite connoissance.

Je voudrois pouvoir vous donner un détail circonstancié de cette importante affaire, mais nous n'avons point de relation avec Tippoo, (ce qui est impolitique de notre part), & nous sommes très-mal instruits de ce qui se passe par les relations des Malabars. Il faut donc s'en rapporter à cette *Gazette de Madras* qui ment impunément & qui défigure tous les faits. Elle dit, suivant deux ou trois extraits de lettres d'officiers de l'armée angloise, que cette dernière a resté maîtresse d'une partie du champ de bataille; qu'elle a combattu pendant cinq à six heures; qu'elle a été repoussée, il est vrai, en diverses attaques, & n'a pu s'emparer de plusieurs batteries par la vigoureuse défense de l'infanterie de Tippoo, qui a plusieurs fois chargé avec la bayonnette; que néanmoins elle s'étoit emparée de quatre pièces de canons, & n'avoit eu que 109 européens tués & blessés, dont 23 officiers, mais que l'ennemi y avoit perdu plus de 600 hommes, & que cette victoire étoit une des plus importantes remportées dans l'Inde par la nation angloise. Aussi Madras l'a-t-elle célébrée par un *fulur de canon* appelé *royal*.

Voici maintenant les particularités qui nous font juger bien différemment de cette bataille. Des anglois qui sont ici nous ont avoué franchement que c'étoit à Tippoo-Sultan à célébrer cette victoire, puisque le lendemain 16 leur armée n'avoit pas osé attaquer celle de Tippoo, qui la désoit, ni chercher à s'emparer des postes fortifiés, & notamment d'une pagode, sans lesquels Cheringapatam ne peut être assiégé; ces mêmes anglois ont reçu depuis des lettres du camp de Lord Cornwallis & de Benguelour, qui portent que ce général accablé par les pluies, manquant de vivres, & de bœufs de Charrois, étoit dans la nécessité de se retirer à Benguelour, abandonnant toute sa grosse artillerie, dont il avoit fait briser les tourillons. On compte qu'il sera arrivé à cette dernière place le 4 du courant.

Telle est notre opinion ici, & les lettres particulières de Madras nous confirment chaque jour cette retraite.

(La suite à demain).

## PAYS-BAS.

*Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 12 novembre.*

La division entre le gouvernement & les états est à son comble. Je vous ai annoncé que ceux-ci avoient protesté contre

(1) Soldats armés de piques,



la légalité du conseil de Brabant, & que ce tribunal avoit ordonné que cette protestation seroit biffée des registres des états. La sentence fut clouée à leur porte; mais les états se sont opposés à tout, ne veulent se soumettre à rien; & les registres ont disparu. Maintenant, par sentence du conseil, il a été envoyé des huissiers & douze soldats dans chaque maison & refuges des députés ecclésiastiques & nobles. En conséquence, les abbés du Parc & Villers, les comtes Duras & Lemmingue sont aux arrêts & gardés chez eux; & comme l'exécution empire à chaque heure, si la désobéissance continue, il y aura bientôt prison civile, & même bannissement, confiscation, &c.

Le rapprochement, qui a eu lieu entre la cour de Vicane & celle de La Haye, a obligé van Eupen & van der Noot à quitter la Hollande. La princesse d'Orange, qui avoit semblé jusqu'ici les protéger, a été la première à se rendre, à cet égard, au desir de l'empereur. Ces deux chefs de parti étoient, la semaine dernière, à Lille.

## FRANCE.

*D'Avignon, le 4 novembre.*

*Lettre à l'auteur de la Gazette-Universelle.*

La complaisance avec laquelle vous insérez dans votre feuille les lettres qui vous sont adressées de cette ville, sans en rapporter les signatures, nous fait espérer, monsieur, que vous ne refuserez pas une place à celle-ci. Nous serions au désespoir que vous usassiez à notre égard de la prudence qu'exigent peut-être de vous vos correspondans que vous ne nommez pas.

Apprenez, monsieur, que nous ne sommes pas des chefs de faction, & que nous ne pourrions être considérés sous ce point de vue que dans le cas où l'esprit public seroit perverti au point que l'amour de la liberté & de la constitution pût devenir un crime. Après avoir chassé les Italiens de cette ville & du Comtat, après avoir rendu à la France ces deux pays, nous n'imaginons pas qu'un périodiste qui passe pour patriote pût croire que nous sommes des voleurs, des spoliateurs d'églises, des dévastateurs d'un dépôt sacré, des scélérats qui fuient l'échafaud chargés de la dépouille de leurs concitoyens.

Apprenez à tous vos abonnés que l'argenterie des églises d'Avignon a été enlevée & vendue l'année dernière par les membres de la municipalité d'alors, pour des besoins publics. Apprenez-leur que celle qui restoit dans des couvens qui ont été supprimés pas une autorité légitime, est encore en nature. Apprenez-leur que les cloches & les autres effets qui ont été vendus, l'ont été par enchères publiques par des commissaires nommés légalement, & qui rendront un compte fidèle du produit de ces ventes. Apprenez-leur enfin que nous ne sommes point en fuite, & que loin de nous être enrichis dans une révolution qui a été entreprise & soutenue sans aucune ressource, nous lui avons sacrifié notre repos & notre fortune; que nous avons exposé mille fois notre vie, que nous saurons la défendre; mais que nous ne composerons jamais avec les principes, avec l'honneur.

Que ceux qui nous accusent de crimes se montrent; ils seront très-heureux s'ils ne sont convaincus que de calomnie; que ceux qui accusent de vols l'infortuné Lescuyer apprennent qu'il a laissé plus de dettes que de biens. Les victimes qui ont été prématurément immolées à ses maâes vous doivent prouver combien il étoit cher aux patriotes,

Ne soyez pas étonné si vous êtes appelé devant le juge de paix de votre arrondissement, & si vous y recevez des interpellations sur les nouvelles que vous vous plaisez à répandre sur notre compte. Il faut que vos correspondans ou

vous-même subissiez les peines que la loi inflige aux calomnieux.

(Signés) Duprat l'aîné, colonel de la garde nationale; Duprat jeune; Minvielle l'aîné, Joseph Minvielle, Sabin Tournal.

P. S. Des contre-révolutionnaires ont assassiné mon pere; j'ai vengé sa mort: il ne m'a laissé qu'une mémoire irréprochable; & ceux qui se permettent de l'attaquer par la calomnie m'inspirent les mêmes sentimens que ses exécrables assassins.

(Signé) Lescuyer, âgé de seize ans.

*Réponse.*

Notre sort n'est-il pas étrange? D'une part, nous sommes menacés par les dévastateurs d'Avignon; & d'un autre côté, l'infamie Mallet du Pan nous confond avec eux: mais il y a long-temps que nous sommes accoutumés à défendre les peuples contre les tyrans, les loix contre les brigands, & notre patrie contre ces deux espèces d'ennemis. Leurs injures & leurs menaces ne nous épouvantent jamais. Il n'est que trop vrai que les églises ont été pillées, & les massacres multipliés à Avignon. Si la municipalité a fait vendre les effets enlevés des églises, c'étoient les mêmes brigands qui nous écrivent qui composoient cette municipalité; & jamais ils n'ont voulu rendre au peuple le compte qui leur étoit demandé: c'est cet injuste refus qui a causé la mort de Lescuyer. Si nous avons eu quelque tort, c'est d'avoir cru un moment sur la parole de Sabin Tournal, que les horreurs qui furent la suite de cette mort, n'étoient pas dans le cœur humain. Il n'est que trop vrai que la plupart des prisonniers ont été assassinés: les dépositions légales font à ja monter à 208 le nombre des personnes massacrées. Le jeune Lescuyer ne s'est pas renfermé dans les bornes d'une vengeance personnelle.

Entre les victimes immolées par ce jeune tigre, on compte l'infortuné Gerard, officier municipal, qu'il a poignardé de ses propres mains, & Gérard ne pouvoit avoir trempé dans la mort de son pere, puisqu'il étoit prisonnier depuis deux mois. Il sera constaté bientôt que ces malheureuses victimes, loin d'avoir cherché la contre-révolution, étoient les plus zélés partisans de la réunion à la France. L'abbé Mutat va lever le rideau sur cette horrible affaire à l'assemblée nationale; & ses tableaux, fondés sur les faits les plus authentiques, couvriront de honte ces apologistes du crime, ces prétendus patriotes, qui ne voyant la liberté que dans l'anarchie & les proscriptions, annoncent ce qu'on doit attendre d'eux, si jamais ils avoient la force en main.

*Extrait d'une lettre particulière d'Avignon, du 8 novembre.*

Me voilà rentré dans la ville avec tous les citoyens que les malheurs successifs avoient fait fuir. Hier, les troupes de ligne entrerent à onze heures du matin; c'étoit le régiment des hussards, de Lorraine dragons, de Brullonnois, de Larmark, & quatre compagnies d'artilleurs. M. de Chioisy étoit à leur tête: il fut harangué par le brigand Duprat, qui lui dit que le peuple avignonois avoit réparé son sang pour la constitution françoise, que le vœu général étoit rempli, que ce peuple se voit le plus ferme soutien de la constitution.

Le général lui répondit: (je l'ai entendu, car j'étois à côté de lui) Au nom de qui parlez-vous, monsieur? qui êtes-vous? Je suis, répliqua Duprat, colonel de la garde nationale, qui n'existe plus dès ce moment, & député du corps administratif. Hé bien, monsieur, répliqua le général; je desire que le peuple avignonois pense & exécute tout ce que vous venez de dire; quant à moi, j'ai ordre d'entrer dans la ville, de prendre tous les postes, & d'empêcher tout esprit de parti: malheur à ceux qui auront embrassé le mauvais.



Après ce peu de mots, il commanda à sa troupe d'avancer; il entra par la porte St. Lazare, à la tête de Boulonnois, d'une partie des hussards, des dragons & des canonniers, tandis que le régiment de la Marck & le reste des troupes entrèrent par la porte St. Michel: l'armée se rendit sur la place du palais, d'où elle fut divisée; partie est logée chez les bourgeois, partie dans le palais & dans les couvens.

Les brigands vouloient absolument que le régiment de Boulonnois fut logé chez les bourgeois; mais le général les a casernés, ainsi que les artilleurs.

Le jeune Audifret aperçut sur la place de l'hôtel-de-ville le cadet Mainville, qui le fixe effrontément & en ricanaant; il ne put s'empêcher de lui sauter dessus pour lui arracher les épaulettes, lui disant qu'il étoit indigne de les porter: les brigands, qui servoient d'escorte à Mainville, alloient tomber sur Audifret; mais les grenadiers de Boulonnois s'en emparèrent & le conduisirent au corps-de-garde du palais, où il est encore.

Ce matin les commissaires du roi sont entrés; ils ont été complimentés par l'abbé Barbel, un des cinq administrateurs, le seul qui sache un peu écrire; il a répété tout ce que Duprat avoit dit hier au général, & a présenté les clefs de la ville. Les commissaires n'ont pas répondu un seul mot, ils ont pris les clefs, & les ont mis sur le bassin; ils ont été droit à la commune, ils ont demandé les cinq administrateurs, leur ont fait prêter serment d'obéissance à la loi & au roi, & après ce serment prêté, les commissaires se sont retirés dans l'hôtel de Crochant.

Dans le court intervalle de la maison commune à l'hôtel de Crochant, il s'est passé une scène très-attendrissante. Deux fils du sieur Niel, oncle, qui est du nombre des massacrés, le 16 du mois passé, & qui eut encore la douleur de voir périr à ses côtés son fils aîné, qui n'avoit pas voulu le quitter lorsque les brigands l'arrêterent, se sont jetés aux genoux des commissaires pour leur demander leur pere & leur frere, ou la punition des coupables. Le plus jeune, qui a à peine quinze ans, levant les mains au ciel, leur dit: le sang de mon pere, de mon frere, crie vengeance. Je vous la demande. Les coupables sont des hommes de sang, qui, dans ce moment, vous environnent. Vous me rendez justice, & si vous ne me la rendez pas, je me la ferai moi-même partout où je trouverai ces tigres. Vous seriez les premiers à m'applaudir. J'ai perdu mon frere, mon pere; je suis sans état & sans ressources; les brigands m'ont tout pillé. Le peuple généreux que vous représentez ne pourra connoître mes malheurs sans avoir pitié de moi.

Les scélérats étoient pâles & déconcertés.

Les commissaires ont relevé ces deux infortunés enfans, en leur promettant justice.

Le peuple crioit vengeance sur les chefs de la faction de sang, qui ne marchent plus qu'environnés de satellites.

Hier au soir le général Jourdan fut assailli par une troupe de hussards & de grenadiers; on l'entraîna dans le palais, où on le désarma. M. de Choisy fut instruit de cette arrestation; il envoya son aide-de-camp pour délivrer Jourdan qui alloit être massacré. Ce matin, on a découvert la fosse où tous les massacrés de la nuit du 16 ont été jetés; la porte étoit murée & maçquée par un tas de fumier, il a été impossible d'approcher jusqu'à ce moment de la porte, quoique murée, par l'odeur empestée qui s'exhale. Le concierge de Saint-Roch a déclaré que pendant deux nuits on a transporté dans l'enclos quantité de tonneaux chargés de cadavres.

Les brigands disent qu'ils n'ont pas pu empêcher le carnage, tandis que ce sont eux qui le faisoient; ils oublient qu'ils étoient seuls maîtres du palais, qui étoit hérissé de canons, que les prisons se trouvent enclavées dans cette es-

pace de citadelle, & qu'il n'y avoit qu'eux qui en pouvoient approcher.

On ne fait que penser des commissaires du roi; ils semblent partager l'indignation que le public a pour les monstres qui sont encore armés, tandis que tous les honnêtes gens sont désarmés. Ils marchent effrontément dans la ville, insultent tous les citoyens par des ris moqueurs, & leur arrogance outrée semble annoncer qu'ils sont assurés de l'impunité; ils ont des ceintures garnies de pistolets & des sabres dont ils menacent tous ceux qui osent les regarder.

Ils ont fait sortir avant-hier plusieurs chariots & deux bateaux chargés de leurs brigandages & de leurs vols. On ne fait pas la destination de ces chargemens, mais il seroit bien horrible que les commissaires qui sont instruits de les fissent pas arrêter.

On assure que plusieurs de ces monstres sont attendus à Paris, & qu'une grande partie doit se rendre à Marseille; si cela est vrai, je plains le fort qui est réservé à ces deux grandes villes. Je vous instruirai des suites,

De Paris, le 17 novembre.

Le nommé Breton, caporal dans la 2<sup>e</sup>. division, qui avoit donné la consigne de ne point laisser sortir le roi, a été arrêté avant-hier à onze heures du soir, & renfermé à l'Abbaye.

Sur 10 mille votans pour l'élection du maire de Paris, M. Pethion a eu plus de 5 mille 500 voix. C'est aujourd'hui que le recensement du scrutin sera rendu public.

Extrait d'une lettre de M. de Bourcel, député à l'assemblée coloniale de Saint-Domingue.

De Falmouth, le 5 novembre 1791.

Le paquebot le *Sandwich* sur lequel je pars pour les Antilles, étoit prêt ce matin à faire voile; mais son départ a été arrêté & différé par des ordres reçus de la cour de Londres. Ce retard a pour but l'annonce des frégates & des troupes dont l'envoi à la Jamaïque est nécessité par les circonstances où se trouve Saint-Domingue.

## SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Vaublanc.)

Séance du mercredi 16 novembre.

M. le Montey a fait lecture d'une adresse du deuxième bataillon des soldats volontaires de Rhône & de Loire, qui demande à s'embarquer pour Saint-Domingue. Mention honorable au procès-verbal, & renvoi au pouvoir exécutif.

M. Audrin est monté alors à la tribune pour entretenir l'assemblée des désordres arrivés dans le département du Morbihan, au sujet des prêtres réfractaires. Un curé constitutionnel a voulu prendre possession de sa cure; on a sonné le tocsin, la garde nationale est accourue & a donné mille preuves de valeur; elle a fait une décharge de mousquetterie en l'air, & deux hommes ont été tués. M. Audrin a tourné ensuite contre les prêtres non-conformistes. Un autre membre s'est levé en disant qu'il tenoit le dez d'où devoit sortir le bonheur de la France. L'assemblée n'a pas voulu courir le hasard de l'entendre. Nous avons dit qu'un membre demanda hier la parole pour faire une dénonciation; mais ce que nous ne pouvions pas dire, ce que nous ne pouvions même pas prévoir, c'est que cette dénonciation étoit dirigée contre la proclamation du roi sur les émigrans. Le dénonciateur a trouvé la proclamation hors des formes constitutionnelles. On a jugé que le défaut de formes qui n'avoit frappé qu'un seul individu, ne touchoit pas de bien près à la sûreté publique, & on a réclamé l'ordre du jour, & l'ordre du jour a été adopté malgré les réclamations de MM. Bristor & la Croix, qui s'efforcèrent



de prouver que rien n'étoit si important que la dénonciation qui alloit être faite. Un projet de décret présenté, au nom du comité des assignats, a été ajourné à samedi; après quoi l'assemblée a passé à l'ordre du jour, qui étoit la discussion sur les prêtres non-assermentés.

En attendant le rapporteur du comité de législation, M. le président a fait lire une lettre de l'assemblée générale de Saint-Domingue, datée du Cap le 13 septembre.

« Cent mille negres, dit cette lettre, sont révoltés dans la partie du Nord; plus de 200 sucreries sont incendiées; les maîtres ont été égorgés; ceux qui ne sont pas morts sont enchaînés, & se trouvent dans une situation qui leur fait désirer la mort. Les negres ont gagné les montagnes. le fer & le feu y montent avec eux: les cafeteries sont brûlées, les enfans, les femmes, les vieillards, cherchent leur sûreté dans les vaisseaux. Nous avons demandé des secours aux insulaires qui nous avoisinent; s'ils arrivent assez tôt pour nous sauver de notre destruction, ils n'arriveront jamais assez vite pour réparer nos pertes. Nous ne vous disons pas la cause de ces désordres. . . . S'il faut périr, nos derniers regards se tourneront vers la France, nos derniers vœux sont pour elle. L'assemblée a chargé son comité colonial de faire un projet de réponse à cette lettre, qui donne une si haute idée de la fidélité & du patriotisme de l'assemblée générale.

Les quatre sections du comité de législation ont présenté chacune un projet de décret; celui qui a mérité les suffrages de l'assemblée, qui réunit le plus de vues saines & philosophiques, & qui a le mérite pu commun d'allier les moyens de répression aux principes de tolérance, est celui qui a été proposé par M. de Neuchâteau. L'orateur n'a pas fait retentir la tribune du bruit d'une vaine éloquence; il n'a parlé que le langage de la raison, & il a réuni tous les partis.

Le ministre de l'intérieur a obtenu la parole pour faire part à l'assemblée des réponses faites à la lettre par laquelle le roi avoit notifié son acceptation aux puissances étrangères. L'empereur, le roi de Sardaigne, le duc de Saxe-Gotta, le grand-duc de Toscane, le roi de Pologne, la ville de Dantzic, ont répondu de la manière la plus obligeante pour sa majesté très-chrétienne. L'empereur parle de rétablir les princes.

La discussion s'est établie sur le projet de M. François de Neuchâteau. Le premier article a donné lieu à de longs débats. Parmi les amendemens proposés, nous avons remarqué celui de M. Lemontey, qui demandoit que les prêtres, en prêtant le serment civique, eussent le droit de faire une réserve religieuse. Cette proposition a excité de vives réclamations, & a été rejetée par la question préalable.

M. Castel pensoit que la loi ne devoit pas être faite seulement pour les prêtres catholiques, mais pour tous les ministres de tous les cultes. Cet amendement sembloit dicté par la philosophie, & nous ne savons trop pourquoi il n'a pas été adopté par l'assemblée.

Tous les amendemens ayant été purgés, l'article a été adopté dans les termes suivans:

« Art. I. Dans la huitaine, à compter de la publication du présent décret, tous les ecclésiastiques, autres que ceux qui se sont conformés aux décrets du 27 novembre, rendus par l'assemblée constituante, seront tenus de prêter serment pardevant la municipalité du lieu de leur résidence, & de figurer au procès-verbal qui en sera dressé sans frais ».

Après l'adoption de cet article, M. de Lessart a demandé la

parole pour réparer une omission que par négarde il avoit faite dans son rapport.

Le roi sachant, par son ambassadeur sans doute, que la réponse de l'électeur de Mayence à la notification de l'acte constitutionnel contenoit une nouvelle protestation contre la constitution française, la lui a renvoyée sans l'ouvrir. Cette annonce a été couverte d'applaudissemens.

On avoit dernièrement reproché au ministre de la guerre d'avoir négligé l'organisation de la gendarmerie nationale; suivant le rapport qu'il a fait, ce reproche appartient aux départemens, qui n'ont pas fini leurs opérations.

On a renvoyé au comité militaire la proposition du ministre, tendant à former provisoirement quinze compagnies pour les départemens qui sont en régle. Enfin le ministre de la justice a rendu compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret d'amnistie, & particulièrement pour les 61 laboureurs détenus à Périgueux; & il a fait sentir à l'assemblée qu'il ne méritoit pas les reproches dirigés contre lui. Il a été applaudi.

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Second Tirage de Novembre.

35. 6. 82. 44. 59.

Faïement des six premiers mois 1791. Lettre M.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	43 $\frac{1}{8}$ .	Cadix.....	19. 5.
Hambourg.....	240 $\frac{1}{2}$ .	Gênes.....	118.
Londres.....	22 $\frac{3}{8}$ .	Livourne.....	128.
Madrid.....	19. 6.	Lyon. Pay. des Saints...	$\frac{1}{4}$ . 2.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 15 novembre 1791.

Act. de l'ade. de 2500 liv.....	2310. 5.
Portion de 1000 liv.....	1477. 80.
Empr. de déc. 1782, quitt. de fin.....	2 $\frac{3}{4}$ . 1 $\frac{1}{2}$ . 4. b. pair.
Empr. de 125 millions, d c. 1784.....	16 $\frac{1}{8}$ . 4. $\frac{3}{8}$ . $\frac{1}{8}$ . 16. b.
Empr. de 60 millions, avec bulletins.....	23. b.
Ide., sans bulletins.....	12 $\frac{1}{4}$ . $\frac{1}{8}$ . 12. b.
Ide., sorti en ringier.....	24 $\frac{1}{4}$ .
Bulletin.....	101 $\frac{1}{2}$ . 2. 1 $\frac{1}{2}$ .
Reconnoissance de Bulletins.....	105 5 $\frac{1}{2}$ . 4.
Act. 2. de l'ade. 1368. 65. 63. 62. 60. 58. 56. 54. 52. 50. 48.	
50. 55. 58. 60. 57. 55. 50. 49. 48. 45. 50. 53. 50. 48.	
Caisse d'Amortiss. 4020. 25. 30. 35. 40. 45. 48. 50. 60. 58. 55.	
Demi-Cai. e. m. 2008. 10. 15. 16. 18. 20. 23. 25. 30. 34. 25. 23.	
Empr. de 30 millions, d'août 1789.....	2 $\frac{1}{4}$ . $\frac{1}{8}$ . $\frac{1}{2}$ . 1 $\frac{1}{4}$ . $\frac{1}{2}$ . b.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	89. 88 $\frac{7}{8}$ . 89. 89 $\frac{1}{8}$ .
2 <sup>e</sup> . Classe, à 5 pour 100 suj. au 15 <sup>e</sup> .....	86 $\frac{1}{4}$ . 86.
3 <sup>e</sup> . Classe, à 5 pour 100 suj. au 10 <sup>e</sup> .....	84 $\frac{1}{4}$ .

SPECTACLES.

Académie Royale de Musique. Auj. Œdipe; suiv. du Ballet du premier Navigateur.

Théâtre de la Nation. Auj. le Tartuffe; suiv. du Cercle, Spectacle demandé.

Théâtre Italien. Auj. les deux Sentinelles; suiv. de l'Incertitude maternelle, & du Huron.

Théâtre de Mlle Montanier. Auj. le Sourd; préc. des Amans Anglois.

Le Bureau de la Gazette Univerfelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les Soufcriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.